



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

du 22 décembre 2020.

Le conseil d'administration s'est déroulé le 22 décembre 2020, au siège social de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) sise au 36, rue de la Bienfaisance 75008 Paris.

[Séance de travail du 22 décembre 2020 de 09h00 à 16h00 \(suspension de 12h00 à 13h30\).](#)

1 - APPEL DES ADMINISTRATEURS

Appel effectué par Monsieur Patrick Lamy, secrétaire général.

Administrateurs présents : (06)

Messieurs Patrice Drocourt, Michel Dumas, Robert Gauthier, Patrick Lamy, Jean-Claude Maury, José Miguel Real.

Administrateur absent, excusé, non représenté : (1).

Monsieur Joël Davennes.

Administrateurs en visioconférence : (6).

Conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Madame Maryvonne Sayos, Messieurs Jean-Pierre Beaulieu, André Géry, Louis Lauseig, Jean-Pierre Lemaire, Jean Paul Viry.

Administrateurs représentés : (3)

Monsieur Norbert Dauba (pouvoir donné à Monsieur Patrick Lamy) ;

Monsieur Edmond Dominati (pouvoir donné à Monsieur Robert Gauthier) ;

Monsieur Roland Marcant (pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude Maury).

Invité à participer au conseil d'administration

Conformément à l'article R 2.5 : (1).

Monsieur Machefer, Directeur de la Maison des Médaillés militaires.

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL

Le quorum étant de 8, l'effectif des Administrateurs nationaux présents et représentés s'élevant à 15 sur 16, Monsieur José Miguel Real, président général, déclare ouverte la séance de travail et la validation des débats qui s'en suivront.

- **Ouverture de la séance par une minute de silence en mémoire de nos nombreux sociétaires décédés depuis le 17 septembre, et aux militaires morts pour la France.**

3 - MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Madame, Messieurs les administrateurs je suis heureux de vous retrouver ici à quelques jours des fêtes de fin d'année pour ce dernier conseil d'administration de 2020.

Ce jour, nous sommes encore une fois en partie virtuellement réunis pour conduire des travaux au cours de notre 4ème et dernier conseil d'administration de l'année. Je remercie les administrateurs qui sont autour de moi en présentiel, je remercie également les administrateurs présents en visio-conférence. Nous devons être vigilants, Vous devez vous protéger et je comprends que vous ne souhaitiez pas vous exposer à la COVID.

Nous réussissons encore une fois, compte tenu de la pandémie à conduire un conseil d'administration nous permettant ainsi de prendre des décisions importantes pour le bon fonctionnement de notre société.

Afin de vous permettre de prendre les décisions de gouvernance, et avoir une parfaite connaissance des dossiers, le secrétaire général vous a préalablement soumis un certain nombre de documents et vous a consulté « électroniquement ». Il nous fera part, des résultats de vos votes au cours de cette journée, qui sera dense.

Nous devons maintenant nous habituer à ce mode de gouvernance et à l'utilisation régulière de ce mode de consultation. L'approbation des décisions proposées par le bureau directeur est du ressort du conseil d'administration. Vous serez donc régulièrement consultés par voie électronique afin que le fonctionnement de notre société gagne en efficacité et en réactivité.

En parlant de bureau directeur, je tiens à souligner le travail de fond conduit depuis des mois par le secrétaire général, Patrick Lamy, appuyé par le trésorier général Jean-Pierre Beaulieu. Ce travail en profondeur, nous a permis de mettre à jour les dysfonctionnements de certaines sections. Certains dysfonctionnements qui perduraient depuis longtemps sont en effet passibles de poursuites judiciaires (détournement d'argent, etc.) et doivent maintenant être traités de manière urgente.

D'autre part, en septembre, j'ai donné délégation de signature au secrétaire général et au trésorier général. Je vous ai également demandé que la copie de tout envoi vers les sections ou vers des correspondants extérieurs soit adressé à la direction pour archivage. Or, certains documents sont encore diffusés unilatéralement et sans signature. Ce n'est pas acceptable !

Il semble donc nécessaire de vous rappeler à nouveau que les communications vers nos structures ou vers l'extérieur doivent être signées du président ou d'un administrateur ayant délégation de signature.

De la même manière, je vous rappelle que tous les documents produits et diffusés au nom de la SNEMM doivent se conformer à notre charte graphique.

Je vous demande donc, à nouveau, de vous conformer à ces directives dans le cadre des missions que vous réalisez pour le compte de notre société.

Enfin, pour terminer sur ces problèmes de fonctionnement, je voudrais insister sur l'archivage de nos documents. Dans le cadre de vos missions, vous agissez pour le compte de la SNEMM. Le siège doit donc pouvoir suivre les dossiers, voir palier à une éventuelle absence. Pour ceux qui l'auraient oublié, nous ne sommes que de passage et devons transmettre au mieux les dossiers à nos successeurs présents ou futurs. Il en va du bon fonctionnement et de la pérennité de la SNEMM.

Une « affaire » découverte il y a quelques semaines, nous a, à nouveau permis de constater l'absence de certaines archives au siège. Un cabinet d'avocats sollicité en 2018 et rétribué en mars 2019, sans, sauf erreur de ma part, aucune approbation du conseil d'administration. En dehors de la trace du paiement, le siège ne possédait aucun dossier et aucunes conclusions de cette affaire... que nous avons pourtant financée... cela est à nouveau inacceptable.

Je demande donc aux administrateurs de transmettre au siège et sans délais les archives en leur possession.

Je précise à nouveau qu'il ne s'agit pas de vous priver des documents nécessaires à la réalisation de vos missions pour le bien de la SNEMM mais bien de pouvoir assurer la bonne continuité de ses missions. D'ici quelques jours, vous aurez dans le cadre de vos responsabilités, un accès à notre réseau intranet. Tous les documents devront être archivés sur vos espaces respectifs. La protection des données sera ainsi assurée et « l'évaporation » de la mémoire de la SNEMM sera bien moindre.

Au niveau de la communication, en janvier dernier, nous avons approuvés la décision de refonte totale de nos moyens de communications et de notre site internet. La COVID ne nous a pas facilité le travail. Nous pouvons enfin dire que ce site sera mis en fonctionnement début janvier 2021. Je tiens à remercier Robert Gauthier pour son travail acharné.

Je tiens également à remercier Jean-Paul Viry, notre web master qui continue sans relâche à gérer notre ancien site et ce n'est pas toujours simple.

Pour terminer avec notre communication numérique, nous avons créé une adresse SNEMM sur LinkedIn et Twitter. Ces moyens de communication modernes sont autant des relais de notre information.

Vous avez également dû constater qu'au cours de la préparation de notre AG, grâce au logiciel Henley It, nous avons déployé un mode de diffusion massif de mails vers nos listes de diffusions.

Mes remerciements seraient incomplets sans parler des retours plus que positifs sur la qualité de la revue. Merci André GERY.

La gestion des abonnements à la revue sera d'ailleurs l'un de nos prochains chantiers. Nous devons étudier judicieusement l'abonnement de celle-ci. Certains présidents souhaitent, à juste titre, que les sociétaires n'aient à faire qu'un seul chèque pour leur cotisation et leur abonnement. Cela nous permettra notamment de contrôler que tout abonné de la revue est bien un sociétaire cotisant.

Enfin, je profite également de ce conseil d'administration pour vous transmettre quelques informations et vous rappeler certaines échéances :

Informations :

- Le 23 septembre. Rendez-vous au siège de l'UNC avec le général LONGUET ;
- Le 24 septembre. Rendez-vous au siège avec Monsieur RIBATTO, président de l'UNOR (partenariat SNEMM ;
- Le 25 septembre. Bureau national en visio-conférence ;
- Le 28 septembre. Rendez-vous au siège avec Michel LEBON, Président de l'ANONM ;
- Le 29 septembre. Participation à la réunion de l'UD 88 à la suite de l'invitation de son président Alain MICHAUX ;
- Le 6 octobre. Rendez-vous au siège, en présence de Patrick LAMY avec Monsieur NOËL, société HENLEY IT ;
- Le 7 octobre. Rendez-vous au siège de de la SMLH avec l'amiral COLDEFY ;
- Le 8 octobre. Participation à la réunion du Comité National d'Entente aux Invalides le matin et au Comité National du Souvenir de Verdun au siège des « gueules cassées » l'après-midi ;
- Le 12 octobre. Déplacement avec Patrick LAMY sur Tours. Invitation des dirigeants en charge des partenariats DOMITYS. Visite d'une résidence ;
- Le 13 octobre. Signature du LEGS BARTHAZAR ;
- Le 13 et 14 octobre. Participation à l'assemblée générale de la FNAM dans le Cher ;
- Le 20 octobre, entretien avec Monsieur Jean-Michel JACQUES, Médaillé militaire, député et vice-président de la commission de défense ;
- Le 4 novembre. Bureau national en visio-conférence ;
- Le 18 novembre. Visio-conférence commission de l'entraide ;
- Le 27 novembre. Réunion CNE en visio-conférence ;
- Le 2 décembre. Visio-conférence avec ASSOCONNECT.

Échéance et rendez-vous et à venir :

- Date limite des retours des candidatures administrateurs pour le 31 décembre 2020 afin d'examiner les candidatures au conseil d'administration de janvier 2020.

- Rendez-vous avec Madame PEAUCELLE-DELELIS directrice de l'ONAC VG ;
- Rendez-vous avec le Général MAURY, directeur adjoint de l'ONAC-VG ;
- Rendez-vous avec le colonel MIREMBEAUD conseiller Gendarmerie de Monsieur Gérard DARMANIN ministre de l'Intérieur ;
- Rendez-vous avec le colonel conseiller des associations Patriotiques de Madame DARRIEUSSECQ ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants ;
- Signature de la convention IMPLIC'ACTION avec le Président Jean-Michel LEBEC.

4 - INTERVENTION DU DIRECTEUR DE LA RESIDENCE (par visioconférence).

4.1 - POINT SANITAIRE.

Merci de m'accueillir une nouvelle fois dans ce conseil d'administration, un petit point sur notre remplissage avant tout. Donc, nous avons actuellement 56 résidents qui est très bien pour la période. 56 pour lequel nous avons quelques inquiétudes aujourd'hui.

J'ai échangé avec le président général la semaine dernière sur un cas de coronavirus dans nos équipes et nous avons passé le week-end en essayant d'adopter une stratégie pour cette fin d'année.

Avant-hier, j'ai appris que 2 de nos collaborateurs étaient également touchés, ce qui porte à 3 le nombre de personnels touchés en cette fin d'année par le coronavirus. Aussi, j'ai pris la décision vendredi soir de faire tester l'ensemble de nos résidents le 21 décembre 2020 avec le risque d'avoir un nombre important de résultats positifs chez nos pensionnaires. Les résultats seront connus ce soir ou demain après-midi au plus tard. En fonction de ces résultats, nous organisons les fêtes de fin d'année de façon individuelle ou collective en fonction des résultats. J'entends par là, la probabilité que chacun de nos résidents passent les fêtes de fin d'année en chambre.

Aujourd'hui et depuis une semaine maintenant j'ai pris la décision de confiner nos résidents en arrêtant toute activité d'animation collective et en fermant le restaurant. Cette fin d'année est extrêmement compliquée pour nous. Nous avons à gérer entre les dépenses imprévues face à la crise de coronavirus, les dépenses d'EPI, des dépenses de plateaux repas et également des dépenses de personnels puisque nous sommes aujourd'hui encore dans le cas de figure où nous remplaçons les remplaçants. Nos personnels malades ont été remplacés et les remplaçants sont également touchés. Voilà pour le coronavirus, nos résidents vont bien et nous avons noté depuis 2 jours un de nos pensionnaires qui a de la température au-delà de 40 degrés et nous avons 1 cas positif détecté la semaine dernière.

Dès que j'en serai plus, je vous tiendrai au courant ce soir ou demain matin pour vous donner les résultats de ces tests, qui espérons-le ne seront pas trop en défaveur de notre gestion.

Monsieur MACHEFER propose un tour de table :

Le Président général remercie les mesures prises pour le bien des résidents. Ces mesures sont très importantes pour le bien de chacun et de tous.

Monsieur MACHEFER nous indique qu'il adresse un courrier à chaque résidents et qu'il archive ces décisions.

4.2 - L'AMBIANCE

Clairement cette fin d'année l'ambiance à la résidence est vraiment difficile à gérer car les personnels sont fatigués et nos résidents sont âgés et ne veulent rien comprendre de cette pandémie, il faut composer avec tout cela et donc faire preuve de fermeté.

Certains résidents ne comprennent pas car depuis 7 mois avec la restriction de visite pour les familles.

Il faut savoir que la législation sur le droit du travail est mouvante, elle change perpétuellement face au coronavirus. On était à 14 jours d'arrêt sur un personnel positif et nous sommes passés à 7 jours à la condition d'avoir un test négatif au retour.

43 - SUBVENTIONS DE RENOVATION.

Monsieur MACHEFER signale que cette première convention porte sur une subvention de 350 000 € et que celle-ci doit être retournée avant le 31 décembre à la Carsat Sud-Est, faute de quoi nous risquons de ne pas avoir cette subvention.

Le Président général prend la parole pour présenter de vive voix au Conseil d'administration cette première convention de subvention de la Carsat Sud-Est d'un montant de 350 000 €.

Nos délégués nationaux se sont exprimés par vote et ont approuvé à la majorité le processus de rénovation de la Résidence Riché et ont d'autorisé le président général à signer tous les documents de financement du projet. Nous en avons pris acte et je suis prêt à signer les documents, néanmoins sachez que je ne souhaite pas mettre la SNEMM en danger financier.

Je souhaite dire aujourd'hui aux administrateurs nationaux en visioconférence et en présentiel que Monsieur MACHEFER a monté de très bons dossiers de financement et que nous commençons à recevoir ces conventions.

Je précise que le financement de ce prêt à taux zéro (PTZ) **doit être financé par l'augmentation du prix à la journée**. C'est notre seule et unique source de rentrée financière.

Monsieur MACHEFER nous informe qu'il a pris les dispositions concernant le financement de cet investissement auprès du Président du Conseil départemental et du Directeur de l'autonomie.

Il a évoqué avec eux, que la SNEMM ne s'engagerait pas sur un investissement lourd sans augmentation du prix de la journée pour venir amortir l'investissement.

Très clairement ils ont satisfait à toutes nos demandes et sont prêts à augmenter le coût journalier.

Le Président général le remercie pour cet éclairage et souligne le travail du Directeur qui a réussi à faire financer la rénovation de notre résidence. C'est une belle opération qui va nous permettre de rénover l'établissement tout en ayant un équilibre financier. Il demande que les règles comptables applicables au modèle d'investissement soient indiquées aux Sociétaires (lettre ci-dessous).

Monsieur MACHEFER indique que l'argent ne sera débloqué qu'au moment où les travaux auront débutés. Les bâtiments datent des années 70 début 80, nous ne pouvons pas continuer à exploiter un établissement sans répondre au standard des nouveaux établissements seniors. Je crois que cette opportunité ne se représentera pas. Cette crise est une crise sanitaire mais aussi une crise financière qui mettra à mal les futurs financeurs.

Tour de table.

L'ensemble des administrateurs nationaux remercient Monsieur Machefer, directeur de l'établissement pour son engagement total au profit de la résidence Riché.

Sur proposition de Monsieur Jean-Claude MAURY :

Les Administrateurs nationaux soutiennent pleinement l'action de Monsieur Machefer Directeur de la Résidence Riché par un vote **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté**.

Monsieur MACHEFER profite de son temps de parole pour remercier la SNEMM pour les colis de Noël des salariés.

Le Président général évoque un prochain déplacement à la Résidence Riché pour rencontrer le personnel et visiter l'établissement avant les travaux de rénovation. Il déclare être le Président général de la SNEMM, mais aussi le chef d'une entreprise de 27 salariés.



RESIDENCE DE LA MEDAILLE MILITAIRE

Hyères, le 22 décembre 2020

Objet : règlements comptables applicables au modèle d'investissement

Suite à l'avancée des demandes de subventions et à la demande de notre Président Général, il convient d'éclaircir plusieurs points. La feuille de route est claire : la rénovation des chambres ne doit pas être une charge pour la résidence pouvant mettre à mal ses finances et son organisation. Cette rénovation doit avoir un modèle de financement et de comptabilité le plus sécurisant possible pour notre institution.

Aussi il faut préciser que :

- Les travaux financés par les subventions feront l'objet de charges d'exploitation sous la forme de dotations aux amortissements et que celles-ci seront équilibrées par des produits exceptionnels issues de ces subventions. Mécaniquement, le montant des travaux réalisés par les subventions ne pénalisera pas le compte de résultat. Il n'y aura pas de dépense supplémentaire dans le compte de résultat. Rappelons que les subventions représenteront normalement 83% de l'investissement total.
- Le prêt à taux zéro (205k€) représentera une charge financière mensuelle sous la forme d'un remboursement de prêt (environ 850€ par mois) n'impactant pas dans le compte de résultat car il s'agira d'un décaissement de trésorerie. Seules les charges financières liées au prêt (assurance) impacteront à la marge le résultat annuel. Le prêt à taux zéro engendrera 10000€ par an de dotations aux amortissements supplémentaires qu'il conviendra de financer. Aussi, nous avons proposé au conseil départemental du Var une augmentation de 3€ par jour par chambre rénovée. La résidence comptabilise environ 20 000 nuitées par an et cette hausse des tarifs permettra une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 60 000€ par an : de quoi couvrir ces nouvelles charges d'investissements et justifier d'une prestation de meilleur standing.

A la lecture de ces informations il apparaît que la rénovation des chambres ne pèsera pas sur le résultat économique de la résidence.

Je vous prie de croire à mes salutations les plus distinguées.

Florian Machefer

5 - INTERVENTION DU PRESIDENT GENERAL

5.1 -POINT SUR LE VOTE DES RESOLUTIONS DE LA 85^{ème} AG NATIONALE.

Ce vote a été un succès qui a permis à l'ensemble des délégués nationaux de s'exprimer directement ou d'être représenté. Cette ouverture de démocratie est très importante pour notre avenir.

En 2019, en présentiel 130 délégués nationaux représentant environ 1000 voix en théorie.

En 2020, 884 inscrits représentant 1012 voix ont permis à chacun de s'exprimer en son âme et conscience.

Il vous a été posé la question : approuvez-vous l'augmentation des cotisations à partir de l'année 2021 ?

- ❖ 464 délégués nationaux ont répondu NON.
- ❖ 191 délégués nationaux ont répondu OUI.
- ❖ 65 délégués nationaux se sont abstenus.

A la suite à votre vote à 64,44% de NON, les cotisations ne seront pas augmentées en 2021. Elles sont maintenues à :

- ❖ Les membres titulaires et les membres associés 25 €.
- ❖ Les dames d'entraide 10 €.

6 - INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

6.1 - DISSOLUTIONS - FUSIONS - RATTACHEMENTS.

Ces propositions des mouvements de ces structures ont été votées par consultation électronique des Administrateurs nationaux le 18 décembre 2020.

Dissolutions (7)

- 346ème Section Locale de la Médaille militaire de Noisy le Sec (93), approbation à titre provisoire et conservatoire par le conseil d'administration national. Le drapeau est confié en dépôt à la maison du combattant de la commune. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 779ème Section Locale de la Médaille militaire de Champigny sur Marne, approbation à titre provisoire et conservatoire par le conseil d'administration national. Le drapeau est en cours de régularisation. **A la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 879ème Section Locale de la Médaille militaire de Montignac (24), approbation à titre provisoire et conservatoire par le conseil d'administration national. Le drapeau est en cours de régularisation. **A la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 1199ème Section Locale de la Médaille militaire de Thiers-Ambert (63), approbation à titre provisoire et conservatoire par le conseil d'administration national. Le drapeau est en dépôt la Mairie. **A la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 1549ème Section Locale de la Médaille militaire de Marignane-St Victoret, approbation à titre provisoire et conservatoire par le conseil d'administration national. Les 3 drapeaux sont en cours de régularisation. **A la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 1603ème Section Locale de la Médaille militaire de Paris RATP (75), approbation à titre provisoire et conservatoire par le conseil d'administration national. Le drapeau est en cours de régularisation. **A la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 1607ème Section Locale de la Médaille militaire de Mirambeau (17), approbation à titre provisoire et conservatoire par le conseil d'administration national. Le drapeau est en cours de régularisation. **A la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

Fusions (10)

- 406ème Section Locale de la Médaille militaire de Clamart (92), avec la 374ème Section Locale de la Médaille militaire de Meudon (92). Le drapeau est confié à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 583ème Section Locale de la Médaille militaire de Bayeux (14), avec la 956ème Section Locale de la Médaille militaire d'Isigny (14). Le drapeau est confié à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 876ème Section Locale de la Médaille militaire de Rouillac (16), avec la 889ème Section Locale de la Médaille militaire de Jarnac (16). Le drapeau est confié à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

- 997ème Section Locale de la Médaille militaire d'Embrun (05), avec la 635ème Section Locale de la Médaille militaire de Briançon (05). Le drapeau est confié à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté**
- 1020ème Section Locale de la Médaille militaire de Sainte-Foy-La-Grande (33), avec la 63ème Section Locale de la Médaille militaire de Bergerac (24). Le drapeau est confié à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 14 oui - 1 non - 1 non-représenté.**
- 1020ème Section Locale de la Médaille militaire Sainte-Foy-La-Grande (33) est transférée au département de la Dordogne (24). Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 14 oui - 1 non - 1 non-représenté.**
- 1218ème Section Locale de la Médaille militaire d'Ormesson sur Marne (94), avec la 117ème Section Locale de la Médaille militaire de Charenton-Le-Pont (94). Le drapeau est confié à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 1318ème Section Locale de la Médaille militaire de Léré-Vailly (18), avec la 1267ème Section Locale de la Médaille militaire de Henrichemont (18). Les 2 drapeaux sont confiés à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 1690ème Section Locale de la Médaille militaire de Gourin-Le-Faouët (22), avec la 1307ème Section Locale de la Médaille militaire de Plouay (22). Le drapeau est confié à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 1772ème Section Locale de la Médaille militaire de Montaigu-St Fulgent (85), avec la 1456ème Section Locale de la Médaille militaire de Les Herbiers (85). Les 2 drapeaux sont confiés à la section accueillante. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 1812ème Section Locale de la Médaille militaire de Le Soler (66), avec la 1712ème Section Locale de la Médaille militaire de Thuir (66). Le drapeau est placé en dépôt à la Mairie de Le Soler. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

Rattachements (4)

- 211ème Section Locale de la Médaille militaire de Caen 14), avec l'Union départementale des Sections Locales de la Médaille militaire du Calvados (14). Les 2 drapeaux sont confiés à la l'UDSLMM 14. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 256ème Section Locale de la Médaille militaire de Vitry le François (51), avec l'Union départementale des Sections Locales de la Médaille militaire de la Marne (51). Les 2 drapeaux sont confiés à la l'UDSLMM 51. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- 481ème Section Locale de la Médaille militaire de Villers-Cotterêts (02), avec l'Union départementale des Sections Locales de la Médaille militaire de l'Aisne (02). Le drapeau est confié à la l'UDSLMM 02. Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

- 1550^{ème} Section Locale de la Médaille militaire de St-Porchaire (17), avec l'Union départementale des Sections Locales de la Médaille militaire de la Charente-Maritime (17). Le drapeau de la 1550^{ème} section est confié à la 149^{ème} section de Saintes et le drapeau de la 1162^{ème} section de Saint-Savinien (de la fusion avec la 1550) est confié à la 416^{ème} section de Saint-Jean d'Angély). Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

62 - LES EMBLEMES.

Dépôt en exposition

Monsieur Norbert DAUBA chargé de la gestion des emblèmes présente 2 demandes de mise en exposition de drapeaux émanant de la 897^{ème} section d'Annonay (07) et de la 1812^{ème} section de Le Soler (66).

Il précise que ces drapeaux restent en compte à la 1767^{ème} section pour Annonay et à la 1712^{ème} section pour Le Soler et ne peuvent plus être utilisés pour des cérémonies. Il adressera les courriers aux présidents concernés au vu de la décision du CA.

- **1812^{ème} Section LE SOLER (66)**
1 Drapeau en dépôt à la Mairie de LE SOLER.
Lettre de demande de la commune en date du 18 novembre 2020.
Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**
- **897^{ème} Section d'ANNONAY (07)** - cette section a fusionné en 2011 avec la 1767^{ème} Section de Tournon sur Rhône. 2 drapeaux en dépôt à la Mairie d'ANNONAY.
Lettre de demande du Président Michel HUMMEL de la 1767^{ème} Section de Tournon sur Rhône.
Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

Réintégration d'un emblème détérioré.

Il nous propose le texte suivant :

- « Si une section constate qu'un emblème se trouve dans un état tel qu'il ne peut plus être utilisé pour les cérémonies ou dans l'impossibilité d'être mis en exposition, elle doit retourner cet emblème sans les accessoires (housse, hampe et baudrier) au siège, seule entité autorisée à conserver un emblème de la SNEMM ».

Le Président général prend la parole : « un drapeau ne se détruit pas, même en mauvais état. Il devra être envoyé impérativement au siège national sans les accessoires pour être conservé dans de bonnes conditions.

« Tout emblème quel que soit son état, doit être retourné à la SNEMM qui comme c'est marqué dans nos statuts en est propriétaire ».

Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

7 - INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL.

Préambule en début de CA :

Lors du CA de septembre dernier le conseil d'administration avait attribué à Madame REGNAULT la somme de 1 000,00 € pour son cursus d'une année à l'étranger au Lesley College (Cambridge Massachussets). Or, à cause de la pandémie mondiale de la COVID 19, elle n'a pu se rendre aux USA. Madame la Surintendante de la MELH nous a informé que cette Madame REGNAULT poursuivait ses études supérieures en France et nous a retourné le chèque de subvention.

Compte tenu de son honnêteté, Le Président général propose de lui attribuer la même somme que nous avons accordé aux autres pensionnaires de la MELH, soit 500,00 €.

Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

.

Intervention du Trésorier Général.

Le trésorier remercie Monsieur le Président de lui donner la parole devant ce conseil d'administration. Il présente la situation financière au 10 décembre 2020 avec un comparatif par rapport au début de l'année.

| | au 31/12/2019 | au 10/12/2020 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| TRESORERIE CUMULEE | 539 697,60 € | 770 804,77 € |
| DEPENSES A VENIR | 19 568, 91 € | 6 072,24 € * |
| TRESORERIE PREVISIONNELLE | 462 649,98 € | 727 050,86 € |
| dont TRESORERIE PLACEE | 217 543,49 € | 453 629,73 € |
| DISPONIBILITE IMMEDIATE | 187 627,78 € | 235 739,46 € |

- Plus à venir : URSSAF, Caisses complémentaires, Taxes sur les salaires

7.1- PRESENTATION du TABLEAU de BORD FINANCIER

Le tableau de bord financier est présenté. Le TG appelle l'attention qu'il a été extrait du Grand livre des comptes de la SNEMM à la date du 1^{er} novembre 2020, date de saisie de la comptable. Par rapport à cette saisie, il a été ajouté le montant de la taxe foncière, le paiement des quotes-parts reversées fin novembre aux 79 UDSLMM soit la somme de 14 675.60 euros.

Viendront se rajouter les allocations que l'Entraide vous proposera dans un instant.

7.2 - RETOUR sur les cotisations reçues en 2020.

Le Trésorier général a reçu les bordereaux d'envoi des fonds des structures (sections et UD) qui auraient dû nous parvenir pour le 30 juin 2020 avec les reliquats en fin septembre.

Cette année les retours des sections est bien moins élevé que l'année passée : 0150 de Brioude (15) - 0698 de St Avold (57) - 0759 de Raucourt Mouzon (08) [*Gros problèmes de cette section plus de Président, Trésorier, décédés*] - 1295 de Schirmeck (67) - 1324 de St Florent du Cher (18) - 1832 d'Anglet-Biarritz (64).

Nous avons fait des relances auprès des membres des bureaux et alerté les Présidents des UD concernées lors de l'envoi de leurs quotes-parts. Nous avons encore reçu courant décembre des cotisations de section !

7.3 - RETOUR sur le budget prévisionnel 2021.

Les administrateurs se sont prononcés en consultation en urgence par vote électronique à distance le 11 octobre dernier. Le résultat plus que satisfaisant et je vous en remercie. Je n'ai eu aucune remarque importante, mais je voudrai souligner que les budgets prévisionnels se suivent et sont en constante baisse chaque année de 100 000,00 €.

| ANNEE | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------|-------------|-----------|-----------|
| PRODUITS | 1 055 542 € | 952 820 € | 859 000 € |
| CHARGES | 1 055 542 € | 926 720 € | 859 000 € |
| RESULTAT | 0,00 € | 26 100 € | 0,00 € |

7.4 - PARTICIPATION du Siège de la SNEMM à des demandes des structures.

➤ Demande de subvention pour la 240 SLMM de Bagnères-de-Bigorre et Haut Adour.

La 240 SLMM de Bagnères-de-Bigorre sollicite le Siège de la SNEMM pour une participation financière dans la création sur le domaine public d'un espace dédié à la Médaille militaire. Cette demande avait déjà été proposée lors du CA des 29 et 30 janvier 2020. L'attention du Conseil d'Administration a été retenue, mais il avait proposé d'attendre l'échéance des prochaines élections et demande que cette sollicitation soit reformulée à l'issue, accompagnée des délibérations signées du Conseil municipale.

Proposition : 400 €

Approbation du conseil d'administration national **à la majorité. 14 oui - 1 non - 1 non-représenté.**

➤ Demande de subvention pour la 1136 SLMM de Miribel (Ain).

Nous avons été sollicités pour une aide à une commémoration des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montrevel en Bresse (Ain) présentée par Mr Alfred FOUR, le Président de la 1136 SLMM de Miribel, parrain de cette action qui accompagnera ces jeunes. Cette commémoration, de ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe, est prévue le samedi 26 juin 2021.

Proposition : subvention identique accordée aux élèves pour une commémoration à Paris encadrée par des Présidents de SLMM de 300,00 €.

Approbation du conseil d'administration national **à la majorité 15 oui - 1 non-représenté.**

Question au trésorier général.

Monsieur Jean-Claude MAURY pose une question sur le bilan de la boutique. Dès la fin de l'année 2020, un bilan sera réalisé.

8 - LEGS

Le 13 octobre 2020, le Président général José Miguel REAL a signé le LEGS BARTHAZAR. La propriété nous appartient et le bien a été assuré. Le compteur électrique a été arrêté. Le compteur d'eau est laissé activé. Au printemps, nous devons prendre une décision financière pour assurer l'entretien avant une future vente en coordination avec la section locale la plus proche.

9 - INTERVENTION DU RESPONSABLE DES RECOMPENSES / ABANDONS DE TRAITEMENT / MISE EN VALEUR DES ARCHIVES.

9.1 - BILAN DES RECOMPENSES

Monsieur Jean-Claude MAURY, administrateur national, chargé des récompenses vous présente le point des récompenses.

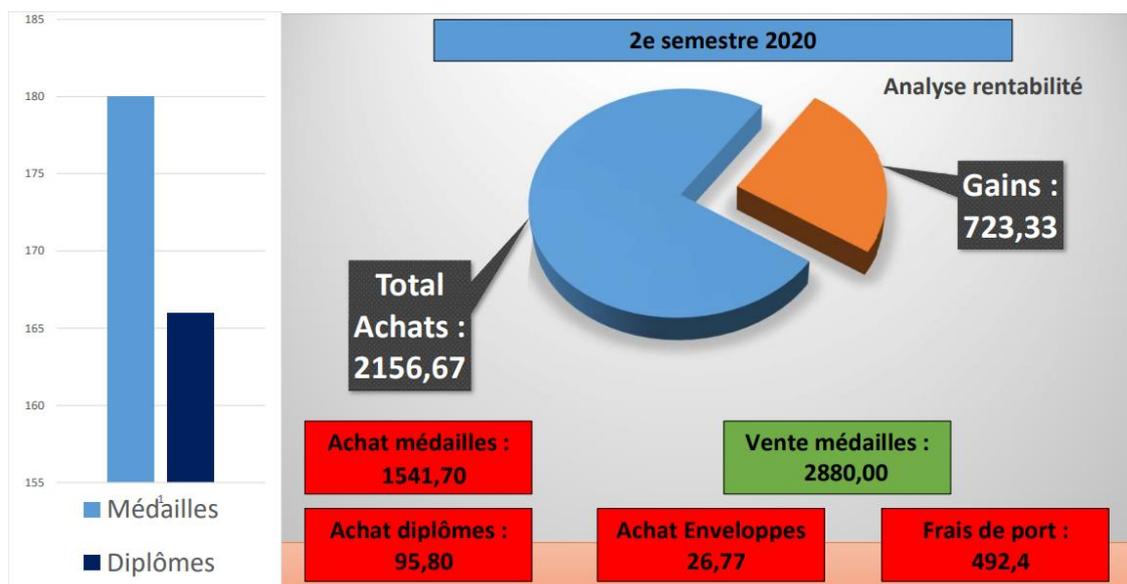
Depuis le 10 Septembre et jusqu'au 01 décembre 2020

Au nom de la SNEMM 206 diplômes ont été accordés, la répartition à titre d'information est la suivante : 40 diplômes d'honneur, 51 diplômes de la médaille de bronze, 52 diplômes de la médaille d'argent, 63 diplômes de la médaille de Vermeil.

Diplômes de : + 25 ans : 138 et de + 50 ans : 27 soit 165 diplômes

Au nom du conseil d'administration 5 diplômes de la médaille d'Or.

Soit un total de 376 diplômes

Analyse 4^{ème} trimestre 2020

9.2 - ABANDONS DE TRAITEMENT.

Monsieur Jean-Claude MAURY indique que les 188 abandons de traitement, au profit de la SNEMM pour le 4^{ème} Trimestre 2020, proviennent essentiellement de militaires en activité. Le total pour l'année est de 1118.

9.3 - MISE EN VALEUR DES ARCHIVES.

Monsieur Jean-Claude MAURY termine son intervention en indiquant que les archives de 21 sections ont été exploitées.

Un débat s'ouvre pour la conservation des documents. Ce sujet fera l'objet d'une intervention élaborée lors d'un ordre du jour futur au conseil d'administration. Une politique doit être définie pour la conservation pour les structures et le siège national.

9.4 - DIPLÔME D'HONNEUR DE LA MEDAILLE D'OR.

Sur proposition de M. Jean-Claude MAURY, le conseil d'administration décide de décerner la médaille d'or de la SNEMM aux sociétaires présentés sur le tableau ci-dessous.

| Noms | Section | Médaille de Vermeil | Observations | Décision du CA |
|----------|---------|----------------------------|--|--------------------|
| FOURNIER | 81 | Aucune récompense | Centenaire | Oui à la majorité. |
| OLIVE | 1797 | Aucune récompense | Dame d'Entraide Centenaire | Oui à la majorité. |
| FARENEAU | 34 | Médaille de bronze en 2019 | Centenaire | Oui à la majorité. |
| DURAND | 1581 | Aucune récompense | Président honoraire de la 1593 qui a fusionnée avec la 1581 en 2006 | Oui à la majorité |
| CAMPOS | 886 | Vermeil en 2013 | Ancien président de la 1150, reprend le drapeau de l'UD 79 à l'âge de 80 ans | Oui à la majorité. |

| | | | | |
|-----------|------|--|--|-----------------------|
| ALCOUFFE | 1621 | Vermeil en 2017 | Président honoraire de la 1621 | Oui à la majorité |
| VOGELE | 1557 | Aucune récompense | Centenaire | Oui à la majorité |
| PEINADO | 828 | Aucune récompense | Centenaire | Oui à la majorité. |
| SACCO | 841 | Aucune récompense | Centenaire | Oui à la majorité. |
| BRENOT | 552 | Médaille d'Argent en 2016 | Président depuis au moins 2013 quitte ses fonctions à l'âge de 89 ans | Oui à la majorité. |
| SIMON | 886 | Vermeil en 2002 | Membre du comité de 1975 à 2007 et y occupe le poste de trésorier. 45 ans de fidélité à la SNEMM pourrait-être récompensé par la Médaille d'Or | Oui à la majorité. |
| HERACLIDE | 361 | Aucune récompense | Président honoraire de la 361 | Oui à la majorité. |
| THEBAULT | 1622 | Vermeil 2019 | Trésorier de la section depuis 2003 très impliqué dans le recrutement | Non à la majorité (1) |
| DELOFFRE | 1622 | Vermeil 2019 | Secrétaire de la section depuis 2011 est devenu indispensable au bon fonctionnement de la section | Non à la majorité (1) |
| ROY | 36 | Diplôme d'honneur et Diplôme de + 50 en 2013 | Né en 1928, la Médaille Militaire lui a été concédée en 1946 à l'âge de 18 ans | Oui à la majorité. |
| GOBERT | 230 | Vermeil | Trésorier de la section de 1977 à 2007. Administrateur National de 1999 à 2002 | Oui à la majorité. |

- (1) Les deux sociétaires ont reçu le diplôme d'honneur de la médaille de Vermeil en 2019. Pour le diplôme de la médaille d'or, il n'est pas défini de conditions, il n'est délivré seulement à titre rarissime pour des services exceptionnels rendus à la "S.N.E.M.M".

9.5 – DIPLÔME D'HONNEUR.

Le Président général souhaite remercier un donateur fidèle, la société Access Protection en la personne de Monsieur Sala HABA.

Proposition de lui décerner le diplôme d'honneur :
 Approbation du conseil d'administration national à la majorité 15 oui – 1 non-représenté

10 - INTERVENTION DU RESPONSABLE DE L'ENTRAIDE

Monsieur Patrice DROCOURT chargé de l'entraide nous rapporte les demandes d'allocation de bourses d'étude, l'allocation à nos vieux sociétaires et les demandes d'aides ponctuelles qui ont été examinées par la commission de l'entraide en deux temps (en visioconférence) :

- Le 18 novembre 2020 ;
- Le 15 décembre 2020.

Ces demandes ont été soumises aux votes des administrateurs nationaux par consultation électronique :

- Le 25 novembre 2020 ;
- Le 18 décembre 2020.

10.1 - BOURSES D'ETUDES

Ces demandes ont été soumises aux votes des administrateurs nationaux par consultation électronique : le 25 novembre 2020.

Approuvé à la majorité : 13 oui / 2 abstentions / 1 non-représenté.

Cycle universitaire

| Noms - Prénoms | Dates de naissance | Classes fréquentées | UD, Sections | Cotisations | Allocations 2020/2021 |
|----------------|--------------------|---|-----------------------|--------------|-----------------------|
| G - Q | 22 septembre 2000 | 2 ^{ème} année DUT Génie Civil | UD 75 Section 3001 | à jour | 350,00 € |
| L - M | 04 décembre 1998 | Mastère 1 MEEF | UD 11 Section 216 | à jour | 500,00 € |
| S - K | 04 février 1998 | Mastère 1 | UD 75 Section 3001 | à jour | 450,00 € |
| D - F | 17 août 1999 | licence | UD 26 Section 1677 | à jour | 350,00 € |
| E - M | 12 juin 1999 | Licence Information Communication | UD 11 Section 216 | à jour | 350,00 € |
| B - J | 14 novembre 1998 | Licence 3 ^{ème} année de Droit | UD 11 Section 216 | à jour | 300,00 € |
| W - L | 08 décembre 1996 | DSCG 1 ^{ère} année | UD 11 Section 216 | à jour | 350,00 € |
| V - M | 07 octobre 2002 | 1 ^{ère} année de Licence L | UD 65 Section 1685 | à jour | 350,00 € |
| | | | | Total | 3 000,00 € |

Cycle technique

| Noms - Prénoms | Dates de naissance | Classes fréquentées | UD, Sections | Cotisations | Allocations 2020/2021 |
|----------------|--------------------|---------------------------------|----------------------|--------------|-----------------------|
| E - D | 15 mai 2001 | Bac Pro Avionique | UD 11 Section 216 | à jour | 450,00 € |
| L - S | 15 janvier 2001 | BTS CRSA 2 ^{ème} année | UD 11 Section 216 | à jour | 350,00 € |
| | | | | Total | 800,00 € |

Cycle secondaire

| Noms - Prénoms | Dates de naissance | Classes fréquentées | UD, Sections | Cotisations | Allocations 2020/2021 |
|----------------|--------------------|---------------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| G - C | 24 octobre 2004 | 1 STI2D SC | UD 75 Section 3001 | à jour | 350,00 € |
| G - C | 03 avril 2007 | Quatrième | UD 75 Section 3001 | à jour | 350,00 € |
| M - E | 15 avril 2003 | Première | UD 01 Section 1136 | à jour | 250,00 € |
| B - M | 19 août 2005 | Troisième | UD 11 Section 216 | à jour | 250,00 € |
| | | | | Total | 1 200,00 € |

10.2 - ALLOCATION « Vieux sociétaires ».

Approuvé à la majorité : 15 oui / 1 non-représenté.

| Noms - Prénoms | Dates de naissance | Dates début Allocation | UD, Sections | 2 ^{ème} semestre Montants | Observations |
|----------------|--------------------|------------------------|-----------------------|------------------------------------|----------------------|
| A - L | 13 juin 1933 | 2000 | UD 86 Section 91 | 400,00 € | |
| B - B | 14 août 1960 | 2010 | UD 16 Section 1582 | 400,00 € | |
| D.T - D | 01 septembre 1928 | 1996 | UD 86 Section 91 | 400,00 € | |
| L - R | 26 février 1944 | 2006 | UD 70 Section 1393 | 400,00 € | |
| M - Y | 06 septembre 1930 | 2006 | UD 30 Section 1013 | 0,00 € | Décédé le 08/08/2020 |
| R - B | 02 novembre 1941 | 2007 | UD 49 Section 362 | 400,00 € | |
| | | | | Total | 1 200,00 € |

10.3 - ATTRIBUTION D'AIDES PONCTUELLES

Approuvé à la majorité : 15 oui / 1 non-représenté.

| Qualité | Année d'adhésion | Age | Motif de la demande | Montant de l'aide proposé | Avis de la commission Entraide |
|-------------------|------------------|-----|---|---------------------------|--------------------------------|
| MM/AC | 07 janvier 2005 | 62 | Aide paiement loyer suite chômage depuis juin 2020 | 1000,00 € | 700,00 € |
| MM/AC | 01 janvier 1971 | 91 | Mise en place d'une salle de bain adaptée | 300,00 € | 200,00 € |
| MM/AC | 10 avril 2017 | 82 | Aide soin dentaire important | 900,00 € | 300,00 € |
| DE/Veuve MM | 17 décembre 2013 | 88 | Aide prothèse auditive | 400,00 € | 200,00 € |
| MM/AC | 23 mars 2015 | 87 | Aide EHPAD de son épouse et maintien à domicile du sociétaire | 800,00 € | 600,00 € |
| DE/Veuve MM | 07 juin 2011 | 77 | Aide pour le maintien à domicile | 200,00 € | Défavorable |
| MM | 06 avril 2006 | 72 | Aide pour facture d'électricité | 800,00 € | 200,00 € |
| D.E. veuve de M.M | 20 mars 2013 | 80 | Aide en attente pension réversion | 700,00 | 700,00 |
| | | | | Total | 2 900 € |

10.4 - BILAN DE L'ENTRAIDE EN 2020

Monsieur Patrice DROCOURT en charge de l'Entraide nous présente le bilan 2020 à la date de ce jour 22 décembre 2020.

L'allocation « aux PUPILLES » : 37 en 2020

Le règlement annuel de leur allocation leur a été versé en 2020.

Nos 5 derniers pupilles atteindront leurs 18 ans en 2027.

Prévisions budgétaires de 2021 à 2027 : 141.247,00 €.

Montant versé : 39 855 € d'un provisionnel de 45 500 €

Les aides « aux VIEUX SOCIETAIRES » (maintien à domicile).

Depuis le 1^{er} Janvier 2020 nous accompagnons 6 sociétaires, 6 sont à jour de cotisation.

L'allocation du 1^{er} semestre a été effectuée pour un montant total de : **2 400 €**

Deux décès (les 8 août 2020 et 11 novembre 2020).

A ce jour nous aidons 5 « vétérans ».

L'allocation du 2^{ème} semestre est intervenue pour un montant total de : 2 000 €

Montant versé : 4 400 € d'un prévisionnel de 8 000 €

Les aides « SECOURS PONCTUEL ».

A ce jour, 26 dossiers instruits, 26 recevables, 5 refusés, 2 à représenter sur d'autres commissions.

Montant versé : 8 900 € d'un prévisionnel de 15 400 €

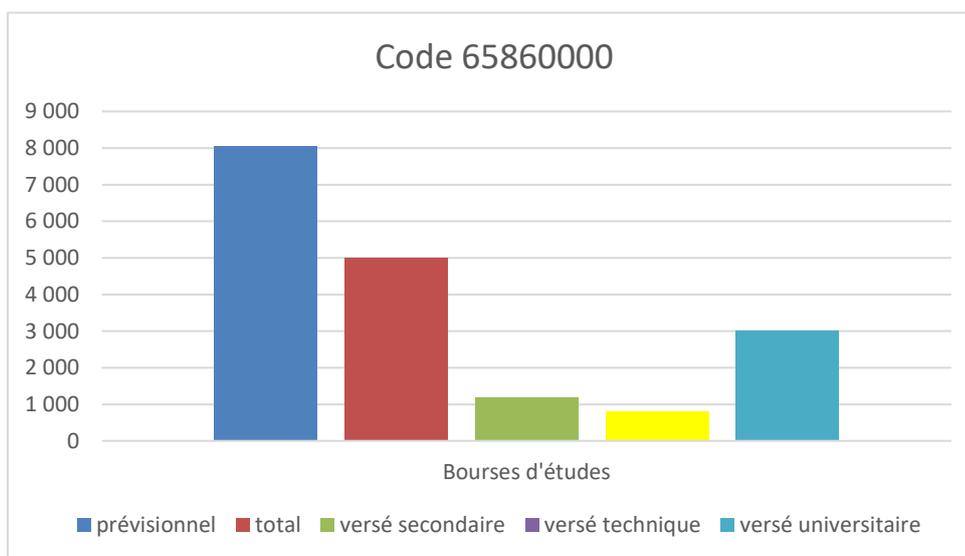
Les aides « BOURSES D'ETUDES - CYCLE 2020 / 2021 ».

Date butoir des demandes Novembre 2020.

14 dossiers reçus et présentés :

- Secondaire : 4 dossiers, montant versé 1.200,00 €
- Technique : 2 dossiers, montant versé 800,00 €
- Universitaire : 8 dossiers, montant versé 3.000,00 €

Montant versé : 5 000 € d'un prévisionnel de 8 050 €



LES COLIS DE NOËL

La proposition de choisir le « colis salé » ou « colis sucré » et l'information à toutes les structures a permis d'augmenter la demande. Toutefois, il est à constater la routine de la commande de certains et dont la destination du colis n'est pas toujours justifiée. (Attribution pour des non-sociétaires ou non méritant pas de ce geste d'entraide).

La date butoir des demandes était fixée début octobre 2020 pour une livraison 2^{ème} quinzaine de décembre.

218 Sections et UD demandeuses :

859 colis demandés

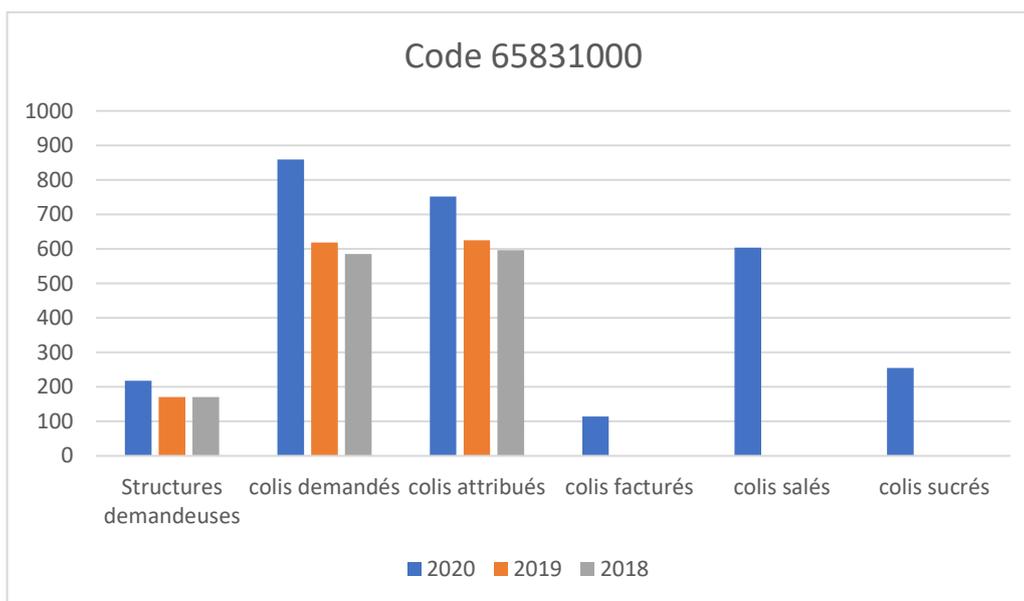
752 colis alloués par la commission d'entraide

107 colis facturé

Coût total des colis en 2020 :

| | | |
|--|---------------|--------------------|
| Colis salés | 534 x 25 = | 13.350 € |
| Colis sucrés | 218 x 21.90 = | 4.774,20 € |
| Transport forfait : 134 x 6 = 804 € + 90 € = | | 894 € salés |
| 17 x 7.60 = | | 129,20 € sucrés |
| Section de la Martinique = | | 100 € |
| Total TTC : | | 19.247,40 € |

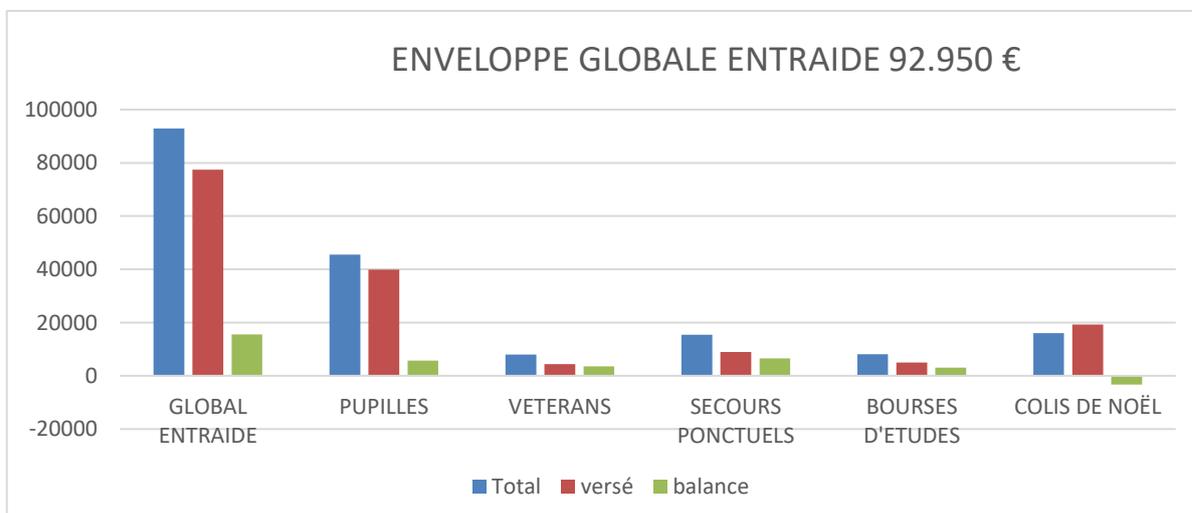
Montant versé : 19.247,40 € d'un prévisionnel de 16.000 €



DEPENSES EFFECTIVES AU 22 DECEMBRE 2020

| | |
|---------------------|-------------|
| Pupilles : | 39.855 € |
| Vieux sociétaires : | 4.400 € |
| Secours ponctuel : | 8.900 € |
| Bourses d'études : | 5.000 € |
| Colis de Noël : | 19.247,40 € |

Montant versé : 77.402,40 € d'un prévisionnel de 92.950 €



11 - INTERVENTION DU CHANCELIER

Monsieur Michel DUMAS chargé de la chancellerie nous présente le point des dossiers.

11.1 - Point sur les dossiers au bureau chancellerie

| | | | | |
|----|----------------------|------------|------------|-----------|
| 0 | EN ATTENTES | CDE LH | OFF LH | CH LH |
| | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | MM | | |
| | 0 | 0 | | |
| | | CDE ONM | OFF ONM | CH ONM |
| | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 12 | DOSSIERS EN COURS | CDE LH | OFF LH | CH LH |
| | 8 | 0 | 0 | 8 |
| | | MM | | |
| | 1 | 1 | | |
| | | CDE ONM | OFF ONM | CH ONM |
| | 3 | 0 | 0 | 3 |

| LH : en attente de justificatifs | MM : en attente de justificatifs | ONM en attente de justificatifs |
|--|----------------------------------|--|
| COLLIGNON Louis / 868 DOCTEUR André / 1797 DUGARY Pierre / 1373 GERVAIS Albert / 203 MAFFARD Guy / 94 MALBEAUX René / 386 PICAVET Daniel / 492 TULLE Angelo / 361 | RUBEZ André / 743 | DROUOT Jean-Pierre / 637 OLIVIER Hervé / 183 PIERROT Henri / 119 |

11.2 - Bilan sur le point des dossiers de propositions en cours à la suite de la demande du Bureau chancellerie :

67 mails ont été envoyés par les Présidents de section au bureau chancellerie, ce dernier a répondu à tous.

- Pour la LH : La demande a concerné 32 dossiers pour 217 dossiers en cours.
- Pour la MM : La demande a concerné 61 dossiers pour 187 dossiers en cours.
- Pour l'ONM : La demande a concerné 92 dossiers pour 227 dossiers en cours.

Soit un total de 185 réponses sur 631 dossiers en cours.

Le bureau chancellerie va renouveler ses 631 dossiers de proposition auprès du MINARM pour l'année 2021.

12 - POINT DES EFFECTIFS

Le Secrétaire général présente la situation des effectifs au 10 décembre 2020.

| SERVICE DES EFFECTIFS | | | | | |
|--|---|------------------|------------------|--------------|------------------|
| <i>Statistiques au 10 Décembre 2020 - CA du 22 Décembre 2020 -</i> | | | | | |
| | Membres Titulaires | Membres Associés | Dames d'Entraide | Total | |
| | 25153 | 4128 | 8927 | 38208 | |
| Statistiques 2020 | | | | | |
| | Adhésions | Décès | Démissions | Radiations | Total des pertes |
| 1^{er} trimestre | 670 | 494 | 133 | 35 | -8 |
| 2^{ème} trimestre | 204 | 412 | 45 | 16 | 269 |
| 3^{ème} trimestre | 165 | 564 | 46 | 1783 | 2228 |
| 4^{ème} trimestre | 108 | 381 | 33 | (PLUS) 54 | 252 |
| RAPPEL statistiques antérieures | | | | | |
| | Adhésions | Décès | Démissions | Radiations | Total des pertes |
| 2020 | 1147 | 1851 | 257 | 1780 | 2741 |
| 2019 | 1609 | 1919 | 326 | 1792 | 2428 |
| 2018 | 1649 | 1669 | 283 | 1940 | 2243 |
| 2017 | 1745 | 2108 | 390 | 2186 | 2939 |
| 2016 | 1962 | 2146 | 433 | 1424 | 2041 |
| 2015 | 1852 | 2256 | 360 | 1084 | 1848 |
| 2014 | 1879 | 2133 | 523 | 1563 | 2340 |
| Vie des sections | 82 UD | | | | |
| | 652 sections | | | | |
| UD participantes | 19 (02 - 03 - 08 - 17 - 18 - 21 - 24 - 25 - 30 - 31 - 40 - 52 - 56 - 65 - 67 - 77 - 83 - 84 - 85) | | | | |
| Recrutement (pour mémoire) | Décret du 9 novembre 2015 = 958 concessions (278 adhérents) Décret du 31 mars 2016 = 2281 concessions (309 adhérents) Décret du 4 novembre 2016 = 1081 concessions (275 adhérents) Décret du 10 avril 2017 = 2466 concessions (223 adhérents) Décret du 07 novembre 2017 = 882 concessions (269 adhérents) Décret du 26 avril 2018 = 1997 concessions (165 adhérents) Décret du 30 octobre 2018 = 835 concessions (186 adhérents) Décret du 16 avril 2019 = 1901 concessions (117 adhérents) | | | | |
| Cotisations 2014 | 47731 cotisations encaissées | | | | |
| Cotisations 2015 | 44986 cotisations encaissées | | | | |
| Cotisations 2016 | 42614 cotisations encaissées | | | | |
| Cotisations 2017 | 40694 cotisations encaissées | | | | |
| Cotisations 2018 | 38255 cotisations encaissées (38244) | | | | |
| Cotisations 2019 | 36757 cotisations encaissées (36652) | | | | |
| Cotisations 2020 | 33894 cotisations encaissées à ce jour | | | | |
| Revue n° 589 | Au 05 Décembre 2020 | | | | |
| | 16792 adresses à envoyer au routeur / 17885 revues / | | | | |
| | Nombre de revues gratuites | | | | 5229 |
| | Exonérés de cotisations | | | | 121 |
| | Exonérés de droit (Dames d'Entraide veuves) | | | | 3921 |
| | Présidents de section et Exo VIP | | | | 1187 |
| Badges | 12363 cartes créées depuis le 11 Février 2015 (dont 1391 en 2020) | | | | |
| Anciens Combattants | 6765 | | | | |

13 - PRESENTATION NOUVEAU SITE INTERNET

Monsieur Robert GAUTHIER chargé d'élaborer le nouveau site internet avec la société ASSOCONNECT nous présente les différentes pages et les fonctionnalités (présentation 42 minutes).

Une première formation sera dispensée aux administrateurs du site et la mise en service se fera dans le courant du mois de janvier 2021.

14 - INTERVENTION DU REDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE

Monsieur André GERY nous informe de la première impression de notre revue « LA MEDAILLE MILITAIRE » par l'imprimeur ESTIMPRIM et qui assurera aussi le routage. Une revue qui n'est plus collée, mais donc l'agrafage est de très bonne qualité. Au fil du temps, il sera possible d'affiner la quantité d'impression pour l'ajuster à notre besoin plus facilement.

Il est demandé à nos structures de fournir les adresses postales exactes de nos sociétaires pour limiter les retours.

Dans le courant de février, une demande de subvention d'aide au média sera adressée à la Direction régionale Île de France du Ministère de la culture.

15 - TOUR DE TABLE FINAL

Monsieur Louis LAUSEIG chargé de relation auprès des amicales nous informe de sa prise de contact avec la Fédération nationale des amicales des Médailleurs militaires.

Monsieur Jean-Pierre LEMAIRE nous fait part de sa réélection en qualité d'administrateur au Comité de la Flamme. Il nous adressera prochainement le compte-rendu officiel.

Madame Maryvonne SAYOS se propose de réaliser des photographies de la propriété du Legs BARTHAZAR dans le département 66. Elle se propose de réaliser l'entretien de printemps avec sa section.

Le prochain Conseil d'administration se déroulera les 13 et 14 janvier 2021 dans les conditions de ce jour.

Le Président général souligne que le 86^{ème} Congrès national pourrait se dérouler à la Grande-Garenne domaine de la Fédération Nationale André MAGINOT, à 15 km de Vierzon dans le Cher (18).

16 - CALENDRIER en 2021.

- Bureau national, le 12 janvier 2021.
- Conseil d'administration, les 13 et 14 janvier 2021.
- Dossier Entraide - fin de réception - 20 février 2021
- Dossier Entraide - date début commission - 15 mars 2021
- Dossier Pupilles - fin de réception -15 mars 2021
- Dossier Pupilles - date début de commission 15 mars 2021
- Dossier Maintien à domicile - fin de réception -15 mars 2021
- Dossier Maintien à domicile - date début de commission 15 mars 2021
- Bureau national, le 06 avril 2021.

- Conseil d'administration, les 07 et 08 avril 2021.
- Prévision Ravivage de la Flamme le 07 avril 2021.
- Dossier Entraide - fin de réception - 17 mai 2021
- Dossier Entraide - date début commission - 14 juin 2021
- **86ème Congrès national, les ** et **juin 2021.**
Toutes les salles de l'école militaire étant prises, celui-ci ne se déroulera pas à PARIS.
- Conseil d'administration juin à définir
- Conseil d'administration de septembre à définir
- Dossier colis de Noël - fin de réception - 13 septembre 2021
- Dossier colis de Noël - date début commission - 11 octobre 2021
- Dossier Entraide - fin de réception - 18 octobre 2021
- Dossier Entraide - date début commission - 18 octobre 2021
- Dossier Maintien à domicile - fin de réception - 18 octobre 2021
- Dossier Maintien à domicile - date début de commission 18 octobre 2021
- Dossier Bourse scolaire - fin de réception - 20 septembre 2021
- Dossier Bourses scolaire - date de début de commission 18 octobre 2021
- Dossier Entraide - fin de réception - 22 novembre 2021
- Dossier Entraide - date début commission - 13 décembre 2021

Pour conduire les actions au quotidien, le bureau national se réunira en visioconférence tous les 15 jours.

17 - CLÔTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Après un dernier tour de table, et avant de clore le conseil d'administration à 15h25, le président général remercie tous les administrateurs ayant participé en visioconférence ou en présentiel au siège.

Secrétaire général



Patrick LAMY

Administrateur national



Michel DUMAS

Président général



José Miguel REAL

